

## MODE D'EMPLOI DE L'INSTITUTION A DESTINATION DES FAMILLES

### Qui contacter pour prévenir d'une absence ?

En laissant un message sur le serveur vocal – Tapez **1**

### Qui contacter pour une question administrative ?

Mme PAUZET Isabelle – Tapez **2** sur le serveur vocal

### Qui contacter pour une question sur la classe ?

L'enseignant(e) via le Cahier de liaison.

### Qui contacter pour une question sur la facturation ou *EcoleDirecte* ?

Mme MOROCH Nathalie – Tapez **4** sur le serveur vocal

### Et pour les autres questions ?

Le secrétariat du Chef d'établissement, M. Vincent MEYER – Tapez **2** sur le serveur vocal

### Comment se tenir informer de l'actualité de l'établissement ?

En consultant régulièrement *EcoleDirecte* ainsi que le site Internet de l'Institution  
[www.institutionsaintemariebourget.fr](http://www.institutionsaintemariebourget.fr)

### A quoi servent les parents de l'APEL Institution Sainte-Marie ?

Ils représentent les familles au sein des réunions et des instances de l'établissement. Ils font le lien entre l'établissement et les familles pour communiquer certaines circulaires et certaines informations. Vous pouvez les consulter à l'adresse mail suivante : [apelsaintemariedubourget@gmail.com](mailto:apelsaintemariedubourget@gmail.com)

### Comment s'engager dans l'établissement ?

Chaque année, les familles sont invitées à choisir parmi différents engagements au sein de l'établissement. L'école, qui est une institution d'Eglise, s'engage à ne jamais considérer les familles comme des clients dont il faudrait tirer le maximum de profit ou qu'il faudrait satisfaire, mais toujours comme des partenaires actifs indispensables à la mise en œuvre du projet de l'établissement.

### Peut-on exprimer des critiques ?

Oui, bien sûr, auprès de l'interlocuteur habituel, dès lors que ces critiques sont constructives et exprimées dans la sérénité et qu'elles ne traduisent pas un rapport consumériste à l'établissement.

### Les familles ont-elles des obligations ?

Oui, il leur est demandé d'adhérer activement au projet éducatif et pastoral, de respecter le règlement intérieur ainsi que de faire confiance aux professionnels de l'établissement pour le mettre en œuvre avec l'autorité nécessaire.